Entretiens individuels et professionnels des salariés des cabinets d'avocats – entre obligation et opportunité

À distance

Programme de la formation

Académie LX 20, quai Jean Moulin 69002 Lyon
Tél : 01 83 90 43 67 – Email : formation@lx.legal - SIRET : 827 891 599
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691494769 auprès du Préfet de Région Auvergne Rhône Alpes

REF
MOD_2026080

LIEU
Dendreo Live

DATE et HEURE
24 novembre 2026
de 11h00 à 13h00

DUREE
2 heures

PUBLIC
Avocats et conseils juridiques

Office manager en cabinet d'avocats

Secrétaire général en cabinet d'avocats

PRE-REQUIS
Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

FORMATEUR(S)
· **DAHRI Laure** *Dirigeante et experte en gestion sociale*

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE
Anne-Claire Couvrat

REFERENT HANDICAP
Anne-Claire Couvrat

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, chaque participant sera en mesure de :

- Maîtriser le cadre légal de l'entretien professionnel et ses échéances.
- Distinguer entretien professionnel (obligatoire) et entretien annuel d'évaluation (facultatif).
- Savoir conduire ces entretiens et sécuriser leur traçabilité, pour chaque métier du cabinet.
- Sécuriser l'articulation entre entretien professionnel et prise en charge de la formation par l'OPCO.

DESCRIPTION / CONTENU

Contenu théorique :

- L'entretien professionnel : fondement légal (Code du travail, art. L. 6315-1), périodicité biennale obligatoire et état des lieux récapitulatif sexennal.
- Sanctions applicables en cas de non-respect (abondement correctif du CPF) et vigilance particulière pour les petites structures.
- Contenu obligatoire de l'entretien professionnel : perspectives d'évolution, information sur le CPF, la VAE et le conseil en évolution professionnelle (CEP).
- Les leviers d'évolution abordés en entretien : évolution horizontale, évolution verticale, augmentation salariale.
- Spécificités selon les métiers du cabinet : avocats salariés, assistantes juridiques, juristes, assistantes administratives et/ou comptables, secrétaires.
- L'entretien annuel d'évaluation : nature managériale et contractuelle, absence d'obligation légale générale, risques juridiques liés à des critères d'évaluation non objectifs ou discriminatoires ; principe de non-discrimination (y compris à l'égard du handicap).
- OPCO EP : conditions de prise en charge de la formation et du salaire pendant la formation, la formation constituant un temps non facturable pour le cabinet.
- Articulation entre l'entretien annuel et la grille de classification : conditions d'un changement de statut et de rémunération.
- Formalisme requis : support écrit, signature des parties, conservation des preuves en cas de contrôle ou de contentieux prud'homal.

Cas pratiques :

- Questionnaire « je le fais / je ne le fais pas » en ouverture de séance, pour dresser un état des lieux individuel des pratiques de chaque participant.
- Entretien annuel trame à présenter avec objectifs passés / Objectifs présents / Objectifs futurs
- Construction d'une trame d'entretien professionnel conforme, directement utilisable dans chaque cabinet.
- Construction d'une trame d'entretien annuel structurée autour des objectifs passés / présents / futurs.
- Simulation d'une demande de prise en charge OPCO EP (formation et salaire).

METHODE PEDAGOGIQUE

Alternance apports théoriques / cas pratiques

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Plateforme de visioconférence interactive : Dendreo Live
Support de formation complet (format PDF)
Trame d'entretiens

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire de positionnement et de recueil des attentes pour évaluation du niveau initial
Quiz de connaissances sur les échéances légales et le contenu obligatoire de l'entretien professionnel.
Formulaire d'auto-positionnement post-formation.

INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

Pour tout besoin d'accompagnement ou aide spécifique lors de cette formation, notre responsable Qualité et Handicap se tient à votre disposition par mail : formation@lx.legal ou par téléphone : 01 83 90 43 67.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION

Inscriptions possibles jusqu'au 24 novembre 2026

Pour les paiements par carte bancaire, le reçu du paiement fait foi et permet une inscription automatique dès lors qu'effectuée dans les délais impartis. Pour les paiements par virement bancaire, merci de prendre en compte les délais bancaires avant validation de votre inscription ou de privilégier la fonctionnalité de virement instantané proposé par votre banque en cas d'inscription de dernière minute.